

PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 159 publiée le 5 janvier 2009

LA PAIX A LIMOGES ! OUI COMME A LIMOGES LA PAIX EST POSSIBLE PARTOUT DES AUJOURD'HUI TELS SONT NOS VOEUX POUR 2009

C'est bien volontiers que nous reproduisons ici cette magnifique information qu'un de nos lecteurs de Limoges nous adresse :

Par décision de l'évêque de Tulle, administrateur apostolique du diocèse de Limoges au siège vacant, la messe sera désormais célébrée dans la forme extraordinaire du rite romain tous les dimanches et fêtes d'obligation à la Chapelle Saint-Antoine (Rue des Papillons - 87000 Limoges) à 10 h 45, à partir du 11 janvier 2009.

Rappelons que jusqu'alors cette messe n'était célébrée que les deuxième et quatrième dimanche du mois à... 18 h.

LES VŒUX DU MOUVEMENT POUR LA PAIX LITURGIQUE ET LA RECONCILIATION DANS L'EGLISE POUR 2009

1/ Nous nous sommes plusieurs fois fait l'écho de la détresse des fidèles de Limoges attachés à la liturgie traditionnelle de l'Eglise : voir sur notre site (<http://www.paixliturgique.com/>) notamment notre lettre 84 du 12 février 2008 et la lettre 145 ter du 3 octobre 2008. C'est donc avec d'autant plus de joie que nous saluons cette belle et généreuse réponse faite à la demande très ancienne des familles de Limoges de pouvoir vivre leur attachement liturgique dans des conditions normales d'horaire et de régularité. "Noël" auraient chanté les anciens !

2/ A Limoges, c'est pour toutes ces familles jusque là malmenées, un véritable miracle de Noël. Cette mesure de générosité montre qu'il suffit de bien peu pour que le respect et la paix remplacent les exclusions et la méfiance réciproque. Voilà une communauté paisible qui n'avait pas la messe tous les dimanches ni pour les grandes fêtes de l'Eglise mais seulement deux dimanches par mois. Voilà une communauté paisible qui avait une célébration à un horaire peu praticable pour les familles (la messe à 18 h). La réponse qui leur est faite est magnifique de simplicité, de loyauté et de générosité : nous vous donnons ce que vous demandez simplement et que le Pape encourage et cessons les mesquineries, les vexations et les humiliations.

3/ Le miracle de Noël de Limoges ne doit pas rester un cas isolé. Il y a aujourd'hui en France un très grand nombre de groupes stables (plus de 50 !!!) en situation de détresse qui, comme à Limoges jusqu'à une date récente, n'ont pas la messe au moins tous les dimanches. A titre d'exemple : un dimanche tous les deux mois comme à Saintes, une seule fois par mois à Moulins, Beaune, Evreux, Reims, Verdun, Biarritz, Meaux, Rambouillet, Genac... deux fois par mois à Castelnau-d'Aud, Rodez, Salon-de-Provence, Lisieux, Cornil, Compiègne, Amiens... ou trois fois par mois à Metz ou Loublande... ou pire encore, très rarement comme à Sens où la messe n'est célébrée que le 5ème dimanche du mois c'est-à-dire 4 ou 5 fois par an !!!

4/ Il y a aujourd'hui en France de très nombreux groupes qui ont des célébrations à des horaires non familiaux (18 h, 9 h, 12 h 15) comme à La Garenne Colombes, Lisieux, Evreux, Amiens, Blois, Sainte Jeanne de Chantal (Paris 16ème) ou à Notre-Dame du Travail (Paris 14ème).

5/ Rappelons qu'il y a toujours aujourd'hui en France **14 départements** où il n'y a aucune « messe Extraordinaire selon le Motu Proprio » : Aisne, Alpes de Haute Provence, Ardèche, Ardennes, Creuse, Guadeloupe, Guyane, Indre (sauf l'abbaye de Fontgombault), Lozère, Haute-Marne, Martinique, Puy-de-Dôme (sauf l'abbaye de Randol), Haute-Saône et Seine-St-Denis alors qu'il existe des demandes et que l'on sait que dans ces diocèses comme dans tous les diocèses de France, 34% des catholiques souhaiteraient y assister régulièrement (voir sondage effectué par l'Institut de sondage CSA les 24 et 25 septembre 2008 à la demande de Paix Liturgique (Sondage CSA 08 01 153 B) : http://www.paixliturgique.com/WM_PLSITE/aff_lettre.asp?LET_N_ID=95).

En plus de ces paroissiens diocésains dont l'attrait pour la liturgie traditionnelle est rappelée par ce sondage, l'existence dans ces diocèses de célébrations organisées par la FSSPX démontre que ce n'est pas l'absence de besoin des fidèles qui justifie ces absences de célébrations de messes "Motu proprio" mais un refus de faire enfin la paix...

6/ Alors voici nos vœux pour 2009...

si dans nos paroisses, si dans nos diocèses, si dans notre Eglise, ...comme à Limoges l'on faisait la paix ?

Si comme à Limoges, on était loyal ?

Si comme à Limoges, on cessait d'avoir un a priori négatif sur les demandes d'application du Motu proprio ?

Si comme à Limoges, on cessait d'imposer de multiples obstacles et vexations pour empêcher la paix liturgique de s'instaurer dans nos paroisses ?

Prions donc et agissons avec toujours plus de zèle pour que demain d'autres Limoges se fassent jour, que cessent les politiques de guerre liturgique et que se bâtisse enfin la paix et la réconciliation dans l'Eglise.